



## What is the PSAC NAIM Network?

The creation of NAIM Network is a major step forward in PSAC's long history of solidarity with its Aboriginal members in advancing their rights in the workplace and society.

The NAIM Network aims to provide a unified voice for the diverse community of PSAC's Aboriginal, Inuit and Métis members, so that together, they can increase their involvement at all levels in our Union, empower each other, and advance their rights within and beyond our Union.

### The Network has the following objectives:

- To reach out to PSAC's Aboriginal, Inuit and Métis members.
- To create accessible ways and tools to communicate with our members and promote the Network.
- To explore and develop terminology that is inclusive and respectful of all members in the Network.
- To educate our members, our Union and the broader society on the situation and rights of Aboriginal, Inuit and Métis peoples.
- To make gains and fight racism and discrimination in our workplaces, our Union and society.
- To mobilize our members to act and use the political processes at all levels

around Union, community and workplace issues.

- To create opportunities for representation of Aboriginal, Inuit and Métis members in various structures of our Union, and to be the vehicle to advance Union resolutions through the political process.

## How was the NAIM Network created?

A resolution was adopted at the 2003 PSAC Convention that mandated our Union to create the NAIM Network.

## What is the structure of the NAIM Network?

The Network is made up of Aboriginal, Inuit and Métis members of the PSAC and has a central "National Circle" of members who meet regularly to discuss and identify issues the Union needs to take on. The members of the Network are linked to the National Circle, which in turn is connected to the broader Union. The National Circle is made up of Aboriginal, Inuit and Métis members selected from each PSAC region, the two elected Aboriginal representatives on the PSAC Equal Opportunities Committee and the two Alliance Executive Committee Officers responsible for the NAIM Network.

## Qu'est-ce que le Réseau NAIM de l'AFPC?

La création du Réseau NAIM marque une étape importante dans la longue histoire de solidarité de l'AFPC avec ses membres autochtones dans la promotion de leurs droits au travail et dans la société.

Le Réseau NAIM a pour but de permettre aux membres autochtones, inuits et métis de l'AFPC d'exprimer leurs opinions d'une seule voix; d'accroître leur participation à tous les paliers du syndicat; de favoriser l'autonomie de ces personnes; et de défendre leurs droits tant au sein du syndicat que dans la société.

### Objectifs du Réseau :

- Rejoindre les membres autochtones, inuits et métis de l'AFPC.
- Mettre au point des méthodes et se doter d'outils pour communiquer avec nos membres et faire avancer le Réseau.
- Créer une terminologie intégratrice et respectueuse de tous les membres du Réseau.
- Sensibiliser nos membres, notre syndicat et la société dans son ensemble à la situation et aux droits des peuples autochtones, inuits et métis.
- Réaliser des gains et lutter contre le racisme et la discrimination au travail, dans notre syndicat et dans la société.
- Inciter nos membres à agir et à recourir aux processus politiques à tous les éche-

lons relativement à des questions intéressant le syndicat, la collectivité et le milieu de travail.

- Offrir aux membres autochtones, inuits et métis l'occasion d'être représentés dans les divers rouages de notre syndicat et, en ce qui concerne les résolutions syndicales, de contribuer à leur faire franchir les étapes du processus politique.

## Comment le Réseau NAIM a-t-il vu le jour?

Une résolution autorisant notre syndicat à créer le Réseau NAIM a été adoptée au congrès de l'AFPC de 2003.

## Quelle est la structure du Réseau NAIM?

Le Réseau est constitué des membres autochtones, inuits et métis de l'AFPC. Il compte un « Cercle national » de membres qui se réunit régulièrement pour cerner et examiner des questions auxquelles le syndicat doit s'attaquer. Les membres du Réseau sont rattachés au Cercle national et celui-ci est relié au syndicat. Le Cercle national se compose de membres autochtones, inuits et métis choisis dans chacune des régions de l'AFPC, des deux représentantes ou représentants autochtones siégeant au comité d'accès à l'égalité de l'AFPC et des deux membres du Comité exécutif de l'Alliance responsables du Réseau NAIM.